

Ce lundi 16 juin, les élu·e·s du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine se sont réunis en séance plénière pour débattre et décider de l'avenir de notre région. Au programme : 35 délibérations, dont plusieurs dossiers structurants pour le territoire.

Parmi les enjeux majeurs :

- un budget supplémentaire pour renforcer l'action publique,
- le développement de nouvelles lignes de cars express et de services de transport adaptés aux besoins des habitant·e·s,
- un engagement renouvelé en faveur de la formation pour toutes et tous,
- et des décisions clés pour accélérer la transition écologique.

Des choix concrets, au service d'un territoire plus juste, plus solidaire et plus durable.



La séance en chiffres

10h30 de débat en assemblée

35 délibérations votées

4 amendements, question orale et motions déposés par les élus CEC

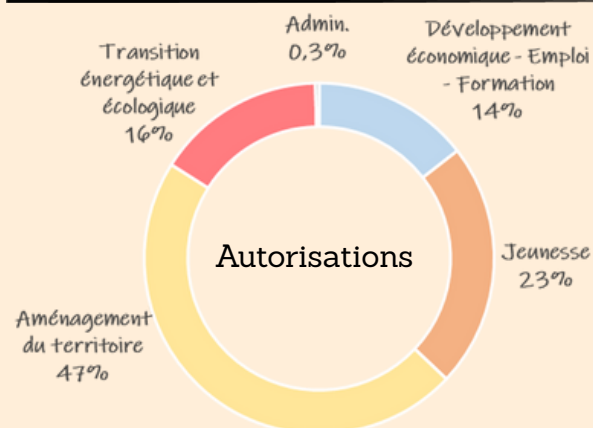
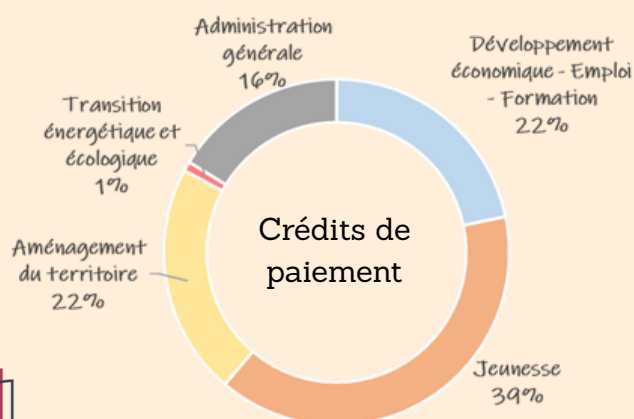
2 motions adoptées par l'assemblée

35 millions d'€

↳ **Budget supplémentaire 2025 pour la Région Nouvelle-Aquitaine**

17 millions d'€

↳ **Part du budget supplémentaire alloué au secteur jeunesse**



La Nouvelle-Aquitaine, pionnière du soutien aux stagiaires



Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a voté à l'unanimité de nouvelles mesures pour consolider l'accès et le maintien en formation professionnelle. Objectif : sécuriser le parcours des stagiaires en simplifiant le calcul des rémunérations, en garantissant des versements rapides et en clarifiant les responsabilités de chacun. Mesure importante pour une région qui est la seule en France à gérer intégralement la rémunération des stagiaires, et qui, en 2024, soutenait 24 000 stagiaires pour un montant total de 85 M€ (une aide jugée déterminante par 80 % d'entre eux).

La Région, réaffirme son engagement pour une formation accessible à toutes et à tous. Parmi les nouveautés, une prime spécifique pour les parents isolés, ou encore une meilleure protection sociale en cas d'absence. La Région affine ainsi son accompagnement pour répondre à des situations de vie concrètes.

Le groupe CEC a voté pour.

Vers un financement durable des mobilités



À l'occasion de la conférence nationale « Ambition France Transports » initiée par l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté une contribution stratégique pour répondre aux enjeux majeurs de financement des mobilités. Face à un sous-investissement chronique, la Région propose des solutions durables pour créer des lignes nouvelles vertueuses sur tout le territoire. Elle appelle notamment à ce que l'État assume pleinement son rôle de propriétaire du réseau routier national et du réseau ferroviaire, y compris les lignes de desserte fine du territoire.

Pour répondre à ces défis, plusieurs pistes de financement sont avancées :

- Mobilisation du système ETS2 européen (quotas d'émissions de carbone) dès 2027,
- Mise en place d'une écotaxe poids lourds sur le transit transfrontalier,
- Taxation des plus-values immobilières générées par l'impact des SERM,
- Exploitation des fins de concessions autoroutières,
- Et soutien renforcé à l'offre d'autocars.

**AMBITION
FRANCE
TRANSPORTS**

Le groupe CEC a voté pour.

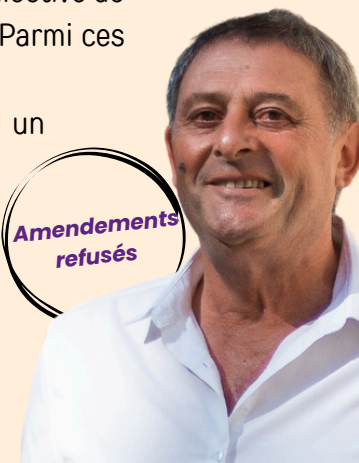
Nos élu.e.s ont proposé :

Porté par **Alain Baché**, ces amendements visaient à enrichir la proposition de contribution collective de la Région en couvrant une plus large assiette et en diversifiant les sources de financement. Parmi ces propositions de financement, on compte :

- Pour la création de lignes nouvelles, et particulièrement les LGV, solliciter un subventionnement européen à hauteur de 70 %, à l'image de ce qui se fait en Espagne.
- Création d'une taxe kérosène et hausse de la TVA sur les billets des vols aériens intérieurs.
- Mise en place d'une taxe bureau dans les périmètres desservis par les lignes ferroviaires en prenant en compte une équité territoriale.
- Création d'une taxe sur les bateaux croisière.

Outre le financement, le groupe porte également la gratuité des transports pour les lycéen.ne.s, étudiant.e.s et apprenti.e.s afin de continuer à lutter contre les inégalités sociales et spatiales qui structurent le milieu scolaire.

**Amendements
refusés**





Un cap réaffirmé pour la sanctuarisation de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit son engagement fort en faveur de la protection de la nature avec le classement de deux nouvelles Réserves Naturelles Régionales (RNR). Il s'agit du marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise (Deux-Sèvres), ainsi que des gorges de la Maronne et des Tours de Merle (Corrèze).



Les Tours de Merle, ruines médiévales, sont intégrées dans la réserve naturelle

Ces sites protégés abritent des habitats sensibles, des espèces rares et un patrimoine naturel et historique remarquable. Avec ces deux nouveaux classements, la Nouvelle-Aquitaine compte désormais 13 Réserves Naturelles Régionales, témoignant de son rôle de premier plan dans la préservation durable des espaces naturels grâce à une gestion locale, planifiée et concertée.

Le groupe CEC a voté pour.



Vallée de la Sèvre Niortaise

Les élu.e.s communistes se sont abstenu.e.s :

Le Plan de relance industriel 2023-2027, entre engagement et vigilance

Le Conseil régional s'est engagé dans la 2e phase du Plan de relance industriel (2023-2027), couvrant 16 territoires dont Lacq-Pau-Tarbes. Au nom du groupe, **Isabelle Taris** a salué cet appui à la réindustrialisation autour d'objectifs partagés : transition écologique, innovation, attractivité, compétences, et foncier adapté.

Mais des réserves subsistent. D'une part, la désignation de François Bayrou comme référent interroge sur son impartialité au vu de ses fonctions. D'autre part, des projets comme E-CHO inquiètent : forte consommation d'eau, proximité des habitations, et recours à des "biocarburants" au bilan environnemental contesté. Le rapport de l'IGN alerte : nos forêts pourraient devenir émettrices nettes d'ici 2030. Le stress hydrique impose prudence et cohérence. Le CESER, lui, appelle à mesurer l'impact réel des projets et à renforcer la transparence et l'inclusion, notamment des salarié.e.s.



Nous partageons les objectifs affichés, mais appelons à une vigilance accrue. Par cohérence et responsabilité, notre groupe s'est abstenu. Nous resterons attentifs et engagés dans les prochaines étapes pour une réindustrialisation respectueuse de l'environnement, socialement juste et démocratiquement encadrée.



Nos élu.e.s à l'initiative de motions adoptées par le Conseil régional



Pour la reconnaissance de l'État de Palestine et la défense du droit international

Isabelle Larrouy a porté cette motion forte, au nom de notre groupe, lors de la séance plénière en demandant :



- La reconnaissance officielle de l'État de Palestine par la France, comme l'ont déjà fait 147 pays dans le monde ;
- Le respect du droit international humanitaire et des droits de l'Homme ;
- L'arrêt immédiat des violences et de toute exportation d'armes à destination d'Israël tant que les violations persistent ;
- Une aide humanitaire renforcée pour les populations civiles ;
- Un appel à l'Union européenne pour conditionner ses accords au respect des principes fondamentaux du droit.



« Il n'y aura pas de paix sans justice, ni de sécurité sans reconnaissance mutuelle. »



En tant que terre d'engagement pour la paix, la justice et la solidarité internationale, la Nouvelle-Aquitaine prend position pour une solution politique durable, dans le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La motion sera transmise au Président de la République, à la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, aux parlementaires de la région et aux ambassades concernées.

Le PRG, le bloc central, la droite et l'extrême droite ont préféré soit de ne pas prendre part au vote ou de voter contre cette motion, prétextant qu'elle ne relevait pas des compétences régionales. Une réponse toute trouvée... pour ne pas avoir à se prononcer.

Mais face à l'injustice, le silence est une position. Et l'inaction, un choix.

Pour le maintien de la rémunération à 100 % des agents publics en arrêt maladie ordinaire



Au nom du groupe, **Edwige Gagneur** a porté cette motion. Elle a rappelé que depuis le 1er mars 2025, une disposition de la loi de finances impose une réduction de la rémunération des agents publics (titulaires et contractuels) en arrêt maladie ordinaire. Leur traitement est désormais limité à 90 % pendant les trois premiers mois, contre 100 % auparavant. Cette mesure s'ajoute à la journée de carence déjà en vigueur, constituant une double peine inacceptable.

Cette réforme touche de plein fouet les agents les plus modestes, en particulier les agents de catégorie C, majoritaires dans les collectivités. Elle intervient dans un contexte d'inflation et d'absence de revalorisation du point d'indice, aggravant leur précarité. Sous prétexte d'égalité avec le secteur privé, cette mesure crée en réalité une inégalité profonde. Dans le privé, 70 % des employeurs compensent les pertes de salaire liées à un arrêt maladie, ce qui est interdit aux employeurs publics.

Le Conseil commun de la fonction publique territoriale a rejeté cette réforme. Elle risque d'être contre-productive : des agents malades pourraient repousser leur arrêt, au péril de leur santé.

Elle pénalise particulièrement les agents vieillissants, nombreux dans notre région, notamment dans les établissements scolaires. Les collectivités locales ne sont en rien responsables de la dette de l'État et ce n'est pas à leurs agents d'en payer le prix.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine demande solennellement :

- Le retrait de la journée de carence dans la fonction publique ;
- Le rétablissement du maintien à 100 % de la rémunération en cas d'arrêt maladie ordinaire.

Question orale :

Agriculteurs empoisonnés, consommateurs ignorés, la loi Duplomb démasquée

Au nom du groupe, **Béatrice Tariol** a porté notre question orale sur la loi dite "Duplomb". Elle a rappelé que ce texte, sous prétexte de simplification, affaiblit les normes environnementales, facilite la concentration foncière et renforce une agriculture industrielle, en rupture avec les engagements de la Région et la feuille de route Néo Terra. Cette proposition de loi met en danger la santé publique, en exposant davantage les agriculteurs et les populations aux pesticides, tout en menaçant nos ressources naturelles.



Nous avons demandé au Président quelles actions concrètes la Région compte mener afin de s'opposer à cette loi qui met en péril notre modèle agricole, pour soutenir les paysans engagés dans la transition agroécologique et pour protéger la santé publique et les équilibres naturels de notre territoire. Enfin, nous l'avons appelé à interpeller le Gouvernement pour défendre nos politiques régionales, la santé des agriculteurs comme des citoyens et faire entendre la voix de la Nouvelle-Aquitaine face à ce texte dangereux.



Rassemblement National : le maquillage ne tient plus



Le Rassemblement National a profité de cette séance plénière pour, une fois de plus, mettre en avant **sa vision régressive et excluante**. Quand il s'agit de proposer des solutions pour améliorer le réseau de transport, dans le cadre de la conférence « Ambitions France Transports », leur seule idée : taxer les poids lourds venant de l'étranger. Pour eux, il est et sera donc, la source de tous les maux des Français.



Mais lorsqu'il s'agit de soutenir les plus précaires, c'est le silence. Face à un partenariat avec les Restos du Cœur, le Rassemblement National est le seul groupe à s'abstenir. Pourquoi ? Parce que l'association vient aussi en aide à des personnes étrangères. Voilà leur sens de la solidarité.



Et lorsqu'il s'agit de défendre le maintien à 100 % de la rémunération des agents publics en arrêt maladie ordinaire, le Rassemblement National, pourtant si prompt à clamer son attachement à la fonction publique, s'est aussi abstenu. Une régression sociale majeure qu'il a contribué à valider. Pour un parti qui se déclare être la voix du peuple, c'est encore une belle démonstration de démagogie...



Sur la culture, même logique d'exclusion et d'appauvrissement. Lors d'un vote sur la création et le renouvellement de conventions pluriannuelles avec plusieurs structures culturelles de Nouvelle-Aquitaine, le Rassemblement National vote contre pour une raison simple. Pour le parti d'extrême-droite, l'art ne doit pas être militant. Ils défendent une conception figée de « l'art pour l'art ». En outre, en militant pour qu'un objet culturel et sociétal ne soit plus militant, ils révèlent une fois de plus la rhétorique absurde et liberticide qui imprègne même le domaine de la culture.

Cette volonté d'aller vers un « art pur » adopte étrangement la même terminologie que les nazis utilisaient pour stigmatiser « l'art dégénéré ». Vouloir un art qui ne transmet pas de message, c'est vouloir un art amputé de sa liberté. L'extrême-droite est donc contre la créativité.

Ou peut-être est-ce simplement que l'art, dans toute sa diversité, ne rentre pas dans les cases idéologiques du Rassemblement National ?



TOUTES NOS ACTUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :

[@groupecommunistena.bsky.social](https://www.bsky.social/groupecommunistena)



[LINKTR.EE/CECNA](https://linktr.ee/CECNA)



[@GROUPECECNA](https://www.facebook.com/GROUPECECNA)



[@GROUPECECNA](https://www.instagram.com/GROUPECECNA)

CONTACT :

Groupe Communiste, Écologique et Citoyen
14 rue François-de-Sourdis - 33000 Bordeaux
05 57 57 82 30 - 06 46 57 58 08